



Conseil des droits de l'homme
43^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Botswana

Genève, le 3 mai 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse salue la délégation du Botswana et la remercie pour son rapport.

La Suisse formule les quatre recommandations suivantes :

1. Retirer la réserve à l'article 1 de la Convention contre la torture ainsi que signer et ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.
2. Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'abolir la peine de mort pour toutes les crimes, en particulier signer et ratifier le deuxième Protocole facultatif du Pacte II, et entretemps instaurer un moratoire sur l'application de la peine de mort.
3. Veiller à ce que, conformément au droit international, une procédure d'asile équitable soit garantie et mettre fin à la pratique de la détention automatique et illimitée des migrants, y compris des mineurs.
4. Garantir la liberté des médias et les droits à la liberté d'expression et d'information, et prendre des mesures actives pour protéger les professionnels des médias contre les attaques, le harcèlement et l'intimidation, notamment dans la perspective des prochaines élections.

Je vous remercie.
